

Entre :

UN SOIR EN SEPTEMBRE

Madame Morgane Régnier

Photographe Humaniste

233, rue du Renaudeau

44150 Vair-sur-Loire

Ci après "Un soir en septembre"

Et :

NOM : **Prénom :**

Responsable légale du.de la mineur.e :

NOM : **Prénom :**

Né.e le / / **à**

Adresse :

.....

Ci après "Le.La Client.e"

Etant préalablement rappelé ce qui suit :

UN SOIR EN SEPTEMBRE, représentée par Madame Morgane REGNIER, réalise des reportages photo humanistes.

Le.La client.e l'a sollicitée pour réaliser une prestation, laquelle a fait l'objet d'un contrat de prestation de services, et d'une cession de droit d'auteur.

Cette prestation consiste dans la réalisation de photographies destinées à promouvoir l'activité du.de la client.e sur tout support physique ou numérique qu'il s'agisse de mises en valeur d'offres commerciales, de partage de témoignage, restitution de projets réalisés...

Dans ce contexte, UN SOIR EN SEPTEMBRE souhaite recueillir le consentement et les autorisations nécessaires à la captation, l'enregistrement, l'exploitation et l'utilisation de l'image de son.sa Client.e.

Il est convenu :

Article 1 : Objet de la cession

La présente cession a pour objet de fixer les conditions de captation, de conservation et de diffusion de l'image du Client réalisée par UN SOIR EN SEPTEMBRE.

En conséquence, le.la Client.e autorise expressément, par la signature du présent contrat, UN SOIR EN SEPTEMBRE à capter son image à l'occasion du reportage photo objet du contrat de prestation les liant ;

Le.La client.e pourra ensuite librement utiliser les clichés réalisés par UN SOIR EN SEPTEMBRE, dans le respect du contrat de prestation de services à des fins de communication auprès du public de son actualité, mais également à des fins de promotion de son activité.

Article 2 : Droits cédés

Par l'effet des présentes, le.la Client.e accepte :

- La captation et l'enregistrement de son image, par procédé photographique, au cours du reportage photographique réalisé par UN SOIR EN SEPTEMBRE ;
- La reproduction de son image ainsi fixée sur les supports de communication de UN SOIR EN SEPTEMBRE (site internet, page LinkedIn, réseaux sociaux...) pour un nombre illimité d'utilisation, à des fins de communication et de promotion de l'activité de UN SOIR EN SEPTEMBRE;
- La communication au public de son image par, notamment, les moyens suivants :
 - LinkedIn, Facebook et Instagram : compte de UN SOIR EN SEPTEMBRE ;
 - Site internet <https://www.unsoirenseptembre.com>
 - Et généralement tout document publicitaire, promotionnel et d'information de UN SOIR EN SEPTEMBRE.
- Vente des tirages sur une galerie dédiée privée Lumys.

La présente cession est consentie pour le monde entier et pour une durée de 20 ans.

Article 3 - Contrepartie

La présente cession est consentie à titre gratuit par le.la Client.e.

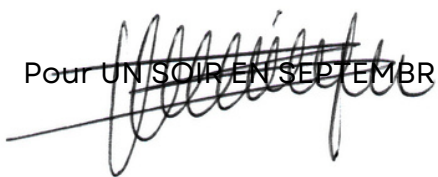
Article 4 - Autres dispositions

Le présent contrat fait partie intégrante du contrat de prestation de services régularisé entre le.la Client.e et UN SOIR EN SEPTEMBRE.

Les autres dispositions du contrat de prestation de services sont inchangées.

Fait le / / A

Pour UN SOIR EN SEPTEMBRE



Pour le.la Client.e